



Comment participer concrètement ?

En m'engageant, seul ou en famille, ou en groupe,
à verser l'équivalent de 10 € ou 20 € par mois,
à l'association « ECARTS* » :

- par un virement mensuel de 10 € ou 20 €
- par un versement annuel de 120 € ou 240 €
- par un don ponctuel

* Association **ECARTS** - 1 bis rue de CROY - 62100 CALAIS

..... ✂

BULLETIN DE PARTICIPATION

à renvoyer à « ECARTS* » :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse courriel :

Téléphone :

Je choisis de participer par :

- ☐ un virement mensuel de 10 €
- ☐ un virement mensuel de 20 €
- ☐ un versement annuel de 120 €
- ☐ un versement annuel de 240 €
- ☐ un don ponctuel de

Date :

Signature :

Chèques ou virement à l'ordre de l'association **ECARTS**

Adresse : **1 bis rue de CROY - 62100 CALAIS**

NB : mentionner « Cent pour un » au dos du chèque ou sur l'ordre de virement

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1670 6000 3953 9688 3167 094

BIC : AGRIFRPP867